

# **POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MINÉRAUX ET MATIÈRES PREMIÈRES**

Dans le cadre de notre responsabilité en tant qu'acteur du secteur automobile, Industrias Oja-Rem SL reconnaît que la gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement est un facteur essentiel au développement durable. Nous comprenons que l'origine des matériaux que nous transformons a un impact direct sur les droits de l'homme et l'équilibre environnemental mondial. C'est pourquoi nous établissons la présente politique comme instrument directeur afin de garantir que l'approvisionnement en métaux et minerais s'effectue selon des principes de transparence maximale, d'intégrité et de respect du droit international.

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ENGAGEMENT**

Chez Industrias Oja-Rem SL, nous assumons la responsabilité de garantir que notre chaîne d'approvisionnement soit éthique, transparente et exempte de conflits. Cette politique s'appuie sur le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque. Notre engagement consiste à veiller à ce que les matières premières utilisées dans nos processus d'estampage et nos composants ne contribuent ni à la violation des droits de l'homme ni à la dégradation de l'environnement.

## **MATIÈRES PREMIÈRES SOUS SURVEILLANCE (SCOPE)**

Cette politique constitue le cadre de référence commun qui régit les opérations liées aux matières premières et aux composants intégrés dans nos processus de production. Industrias Oja-Rem SL a classé ces matériaux en fonction de leur impact et des exigences indiquées :

- **Matières premières industrielles** : Cette catégorie comprend les métaux essentiels à nos activités d'emboutissage et de fabrication, tels que l'acier, le fer, l'aluminium (bauxite), le cuivre, le zinc, le nickel, le chrome, le magnésium et le manganèse.
- **Minéraux faisant l'objet d'une surveillance prioritaire** : Cette catégorie comprend le cobalt et le mica naturel, identifiés par l'industrie comme des matières premières présentant un risque social élevé. Pour ces produits, une traçabilité complète jusqu'à la fonderie est exigée afin d'éviter tout lien avec le travail des enfants ou les zones de conflit.
- **Matières premières d'origine naturelle** : Le caoutchouc naturel est inclus, sous réserve de mesures de surveillance visant à prévenir la déforestation et à garantir des pratiques agricoles durables.

### **NORMES OPÉRATIONNELLES EN MATIÈRE DE DILIGENCE RAISONNABLE**

Afin de garantir l'intégrité de notre chaîne d'approvisionnement, Industrias Oja-Rem SL favorise un modèle de collaboration fondé sur une vigilance proactive. À cet égard, nous invitons nos partenaires à intégrer les normes suivantes dans leurs processus opérationnels :

- **Traçabilité et transparence** : Identifier avec précision l'origine des matériaux, en accordant une attention particulière à ceux dont l'extraction pose des défis sociaux ou environnementaux majeurs, et garantir une chaîne de traçabilité claire jusqu'à leur origine.
- **Cartographie de la chaîne de valeur** : Maintenir une connaissance à jour des sous-traitants, des fonderies et des raffineries intervenant dans le processus, afin d'assurer une visibilité totale à tous les niveaux de l'approvisionnement.
- **Utilisation de rapports standardisés** : Faciliter l'échange d'informations techniques grâce à l'utilisation de cadres de rapport reconnus à l'échelle internationale (tels que les modèles EMRT et CMRT), qui permettent une évaluation objective des risques.
- **Priorité aux sources circulaires** : Encourager activement le choix de matériaux, tels que le cobalt, provenant de sources recyclées ou de processus de valorisation, afin de réduire la dépendance à l'égard de l'exploitation minière primaire et de minimiser l'empreinte écologique.

### **DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF**

Conformément à notre engagement en faveur de l'intégrité mondiale, Industrias Oja-Rem SL rejette tout lien commercial avec des matériaux dont la provenance est liée à : des pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine, au droit international ou à la préservation d'environnements à forte valeur sociale et environnementale. Plus précisément, sont exclus de notre chaîne d'approvisionnement les approvisionnements liés à :

- Travail des enfants, travail forcé ou traite des êtres humains dans les zones minières.
- Financement de groupes armés non étatiques ou corruption dans la chaîne de contrôle.
- Expulsions forcées ou violation des droits des peuples autochtones dans les zones d'extraction.



## **ACCÈS PUBLIC ET RÉVISION**

En gage de notre engagement indéfectible en faveur de la transparence, la présente politique revêt un caractère public et permanent, et est accessible à toutes nos parties prenantes via notre plateforme d'entreprise. Afin d'en garantir la validité et l'efficacité, ce document fera l'objet d'un processus de révision et de mise à jour annuel, ce qui nous permettra d'intégrer rapidement les nouvelles directives du secteur, les réglementations internationales émergentes et l'évolution constante des normes de durabilité applicables aux minéraux et matières premières critiques.